



Remboursement d'un prêt d'une maison

Par **vinious3**, le **05/09/2010** à **13:42**

Bonjour, j'ai acheté en 2005 une maison avec mon ancien conjoint, il m'a quitté pour une autre le 7 janvier 2008. pendant 2 ans j'ai payé seule la maison (que personne n'habitait) et en 2010 il a commencé à payer une petite partie (le crédit étant pris sur mon compte, il me remboursait par chèque). aujourd'hui il a 3 mois de retard, et m'insulte à moitié par mail lorsque je lui demande les paiements. d'autre part, nous essayons de la vendre, mais les agences nous disent que le prix est trop élevé, mais il ne veut pas le baisser. quel recours puis je avoir pour qu'il paie sa part ? ou que pouvez vous me conseiller ?

Cordialement

Virginie HIBON

Par **jeetendra**, le **05/09/2010** à **14:03**

CHAMBRE DES NOTAIRES DE LA VIENNE

Téléport 4 - Bât. Futuropolis
3 Avenue Thomas EDISON
86960 Futuroscope Chasseneuil
Tél. : 05 49 49 42 60

Bonjour, comme il s'agit d'un bien immobilier acquis sous le régime de l'indivision, qu'il y a eu séparation, mésentente, la vente s'impose, une fois le bien vendu il faut solder le prêt immobilier, que des ennuis en perspective, prenez contact avec la Chambre des Notaires de la Vienne, ils tiennent des permanences juridiques gratuites et vous aideront à trouver une solution satisfaisante, courage et bon dimanche à vous.

Par **mimi493**, le **05/09/2010** à **14:30**

Vous n'avez pas demandé le divorce pour régler le sort de ce bien et le crédit ?

Par **vinious3**, le **05/09/2010** à **14:54**

Nous étions pacsés, mais nous avons rompu le pacse. la maison a été achetée 50/50.rncordialement

Par **mimi493**, le **05/09/2010** à **18:00**

Donc ce n'était pas votre conjoint.rnVous êtes tous les deux co-emprunteurs ?

Par **vinious3**, le **05/09/2010** à **18:44**

oui, nous sommes co emprunteur et la maison a été achetée 50/50

Par **mimi493**, le **06/09/2010** à **02:42**

Ah la la, acheter sans être marié, en indivision et crédit commun, tous les éléments pour être dans la merde un jour.rnLe PACS c'est vraiment n'importe quoi, les gens se croient protégés mais ils n'ont rien à l'arrivée.rnrnMalheureusement, sauf à demander à la justice de trancher (et là, soit un des deux rachète la part à l'autre, soit c'est la vente aux enchères qui pourrait ne pas couvrir ce qu'il reste à payer comme pret) .. il faut aller voir un avocat, un notaire aussi, ça peut aider (commencer comme le dit jeetendra par des consultations gratuites, voyez à la mairie pour les avocats)rnrnVous avez la possibilité de racheter sa part ?

Par **vinious3**, le **06/09/2010** à **09:32**

merci pour votre réponse, non je ne peux pas racheter sa part, je paie déjà le crédit toute seule depuis le 3 ans...rneune plainte peut il le forcer à payer ?

Par **mimi493**, le **06/09/2010** à **14:05**

Une plainte sur quelle motif ? Vous vous êtes engagée à payer le crédit seule, lui aussi. C'est un problème civil.rnIl vous faut un avocat vues les sommes en jeu puisque toute action se fera au TGI

Par **vinious3**, le **06/09/2010** à **18:52**

je ne me suis jamais engagée à payer seule. le fait que tout soit prélevé sur mon compte est une erreur du crédit immobilier de france. rnPuis je faire une lettre recommandée au crédit immobilier afin qu'ils ne prélèvent que la moitié sur mon compte et qu'ils réclament à mon ex l'autre moitié ?rnpour curiosité comment se passe le rachat d'une part ?